



ELECTION DE LA DELEGATION DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL POUR L'ASSEMBLEE FEDERALE

APPEL À CANDIDATURE

Délégué par tranche de 50 000 licences

La délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale comprend cinq postes : le Président de la Ligue ; le Président délégué de la Ligue ; le Président de chacun des Districts de la Ligue ; un délégué des clubs participant aux championnats nationaux seniors libres ; un délégué par tranche de 50 000 licences (élu pour un mandat d'une saison).

Personne n'est membre de droit de la délégation de Ligue pour l'Assemblée Fédérale. Dès lors, toute personne souhaitant intégrer la délégation doit formellement et officiellement faire acte de candidature, y compris pour les postes de "délégué Président de la Ligue", "délégué Président délégué de la Ligue" ou "délégué Président de District".

L'élection du délégué par tranche de 50 000 licences, qui représentera la Ligue lors des Assemblées Fédérales de la saison 2026/2027, aura lieu lors de l'Assemblée Générale du **vendredi 6 novembre 2026**.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert du **jeudi 10 septembre 2026 au mercredi 7 octobre 2026, 23h59**.

Toute candidature doit être adressée par courrier électronique à la Ligue, à l'attention de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales, à l'adresse suivante : csoe@centre.fff.fr.

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité définies aux articles 4, 10 et 11 des Statuts de la F.F.F.,
- toute candidature doit obligatoirement être présentée en binôme "titulaire + suppléant",
- l'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire correspondant au poste concerné : [\[Déclaration de candidature AF\]](#)